

Le Myarrolain

Bulletin d'information

Printemps 1999

No 66

REQUIEM POUR UN CHÊNE

Le verdict est tombé. Le vieux chêne qui marque l'entrée du village sur la propriété Buensod devra être abattu. Son tronc s'est creusé au fil des ans et les fourmis poursuivent inexorablement leur travail de forage dans le bois sain. Témoin de la vie du village depuis plus de deux siècles, cet arbre est aujourd'hui entièrement creux dans son diamètre et cette cavité se prolonge de bas en haut, menaçant sa stabilité. C'est pour éviter qu'il ne s'effondre sous son propre poids, avec les problèmes de sécurité inhérents à son emplacement, que



L'autorité compétente en la matière, le service des forêts, de la faune et de la nature, a donné un préavis positif à son abattage. MA.

UN PORT ?

OUI, MAIS QUEL PORT ?



nicipal responsable du port pour la commune de Mies, le premier malentendu semble venir du concept même de PPA qui n'est pas un plan en

lui-même, mais définit une **fourchette** maximale dans laquelle le plan définitif devra obligatoirement s'inscrire. Ce **bon nombre** d'opposants ont, **semble-t-il**, ignoré ou voulu ignorer.

Dans sa **conception** actuelle et **contestée**, le port permettrait d'accueillir 310 bateaux, ce **dimensionnement** étant le résultat direct d'un calcul de **rentabilité**. La **gestion** des places d'amarrage serait assurée par une

coopérative indépendante où les communes seraient représentées par 2 membres chacune. L'aménagement du secteur défini par le PPA (compré-**nant** STEP, restaurant, chantier naval et parking) n'interviendrait que dans une **étape** envisagée aux alentours de 2007-2008 et serait subordonnée à l'acceptation des deux conseils communaux. Cette **date-butoir** étant déterminée par la limite de capacité de la

STEP qui devra alors être reconstruite ou déplacée. Voilà en quelques mots la position des deux Municipalités qui, face aux remarques des opposants, ont décidé de faire élaborer plusieurs projets de port, redimensionnés à la baisse pour en vérifier la **viabilité**. Ces projets devraient faire l'objet d'une information publique cette année encore.

Du côté des opposants, c'est avant tout l'aspect **démensuré** (tant au plan architectural que financier) du projet qui soulève des réactions. Dans sa **dimension** proposée (310 places), le port va bien au-delà des prescriptions du Plan Directeur (250 places) et son **emprise** importante sur le lac (type marina) n'est pas adaptée au caractère simple et authentique du lieu et porterait vraisemblablement préjudice à la **qualité** des eaux et au charme de la plage. Au nom des opposants, **Chantal Geoffroy** se bat pour que soit conservée l'identité du site, son histoire au travers d'un **chantier naval** qui relate les activités artisanales depuis 1905 et son aspect **sympathique** et convivial qui semble être l'atout majeur de ce coin de terre.

A une époque où l'on déplore généralement le **désintérêt** et la **démision**, il est certainement réjouissant de voir que des habitants d'une région se manifestent pour protéger, sauvegarder ou innover. Le moment n'est peut-être pas toujours opportun. Il serait alors judicieux que les débats soient encouragés et facilités en amont des décisions pour que celles-ci puissent mieux tenir compte des souhaits et des besoins.

MA.

L'idée d'un nouveau port intercommunal remonte à 1996. Les deux communes concernées **élabora-**rent conjointement le projet d'un port (qui représente une première étape de construction) et d'un plan partiel d'affectation (PPA) qui fixe les limites maximales que pourrait atteindre les aménagements et constructions du secteur en question. Comme me l'expliquera M. Jean-Louis Semoroz, mu-

L'idée d'un nouveau port semblait acquise tant dans les communes de Mies que de Tannay. Et pourtant, les commissions du Conseil communal de Mies ainsi qu'une association ad hoc regroupant plus de 100 habitants des deux villages s'opposent à ce projet, principalement en raison de son surdimensionnement et du risque qu'il ferait courir au patrimoine naturel et culturel de la région.

MIES AU FUTUR ETAT DES LIEUX

Un agrandissement maîtrisé. Tel est semble-t-il le vœu de la Municipalité qui envisage un assouplissement des règles concernant les zones à bâtir, et ceci tout en voulant préserver l'aspect actuel du village. Les autorités se défendent donc de vouloir bétonner la commune. Néanmoins, dans une perspective d'ensemble, il faut rappeler l'existence de 4 plans de quartier, dont 3 privés, qui vont peu à peu se réaliser. C'est une porte ouverte à tous ceux qui longent vers notre localité en attendant qu'une petite place soit disponible.

Le mercredi 10 mars dernier en effet, le Municipal des Travaux, M. Didier Tripet présentait aux conseillers communaux les grandes lignes du nouveau plan directeur actuellement à l'examen auprès du canton. Après cette démarche, le projet sera mis en consultation pendant un mois auprès de la population, puis discuté au sein du Conseil communal et enfin adopté aux alentours de Noël. Précisons toutefois que les changements amorcés devront encore se concrétiser dans un nouveau plan de zones et que cette tâche ne pourra vraisemblablement pas être accomplie par la Municipalité durant la législature actuelle, le délai étant trop court. En outre, il faut noter que le problème récurrent de la circulation est actuellement traité à part et un avant-projet devrait être présenté au printemps. Il s'agit donc bien ici de discuter d'une vision d'avenir de l'aménagement du territoire communal, d'un cadre qui esquisse le devenir de notre commune pour une vingtaine d'années peut-être.

Les principes de base qui ressortent du projet en question sont : rationnali-

ser les zones tout en assouplissant les contraintes ainsi que densifier de façon mesurée les zones construites en préservant la configuration de la commune, notamment l'arrivée dans le village depuis la route Suisse, où l'on promet de nous conserver les grands cèdres qui marquent cet endroit stratégique.

Nous avons le privilège d'avoir un plan de zones unique en son genre dans le canton, et dont l'origine d'ailleurs n'a pas été retrouvée. Cette particularité consiste en des périmètres constructibles dessinés précisément pour chaque parcelle située en zone résidentielle. Admettons ainsi qu'un propriétaire des Pénys veuille partager une grande parcelle, et vendre une partie. On peut supposer que l'acheteur rencontrera des difficultés à implanter sa maison dans l'espace prescrit, ce qui suscitera des démarches compliquées. Dans la mesure où l'utilité de tels règlements n'apparaît plus à personne, une modification est souhaitable.

La zone village est susceptible d'être agrandie, mais où? Les constructions ne peuvent actuelle-

ment s'éloigner de plus de 16 mètres de la route. Or, côté lac, les parcelles des propriétaires concernés s'étirent inutilement en longueur. On pourrait imaginer une rue parallèle à la rue du Village et un groupe de maisons en contrebas d'une zone de jardins. L'agglomération pourra se développer en outre vers Ique-Derry ou les Champs-de-Feur.

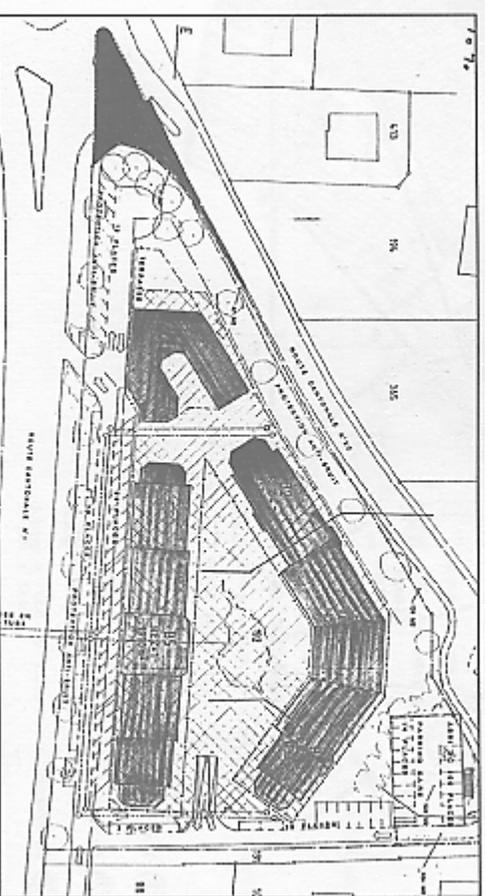
La zone d'activités est, depuis l'aventure Mac Donald's, l'objet des réflexions des autorités. Mais, dans les environs, même le bord du lac n'a pas échappé à l'attention des Municipaux. Là aussi, les maisons se trouvent à l'étroit dans leur périmètre impart. Certes, il n'est pas question de toucher à la zone protégée des Ciénées. Mais les terrains des Châtillons sont vastes, ils pourraient être partagés et il existe une demande pour des grandes demeures.

Passons maintenant aux 3 plans de quartier privés. Mentionnons d'abord celui des Ouches, mis à l'enquête en

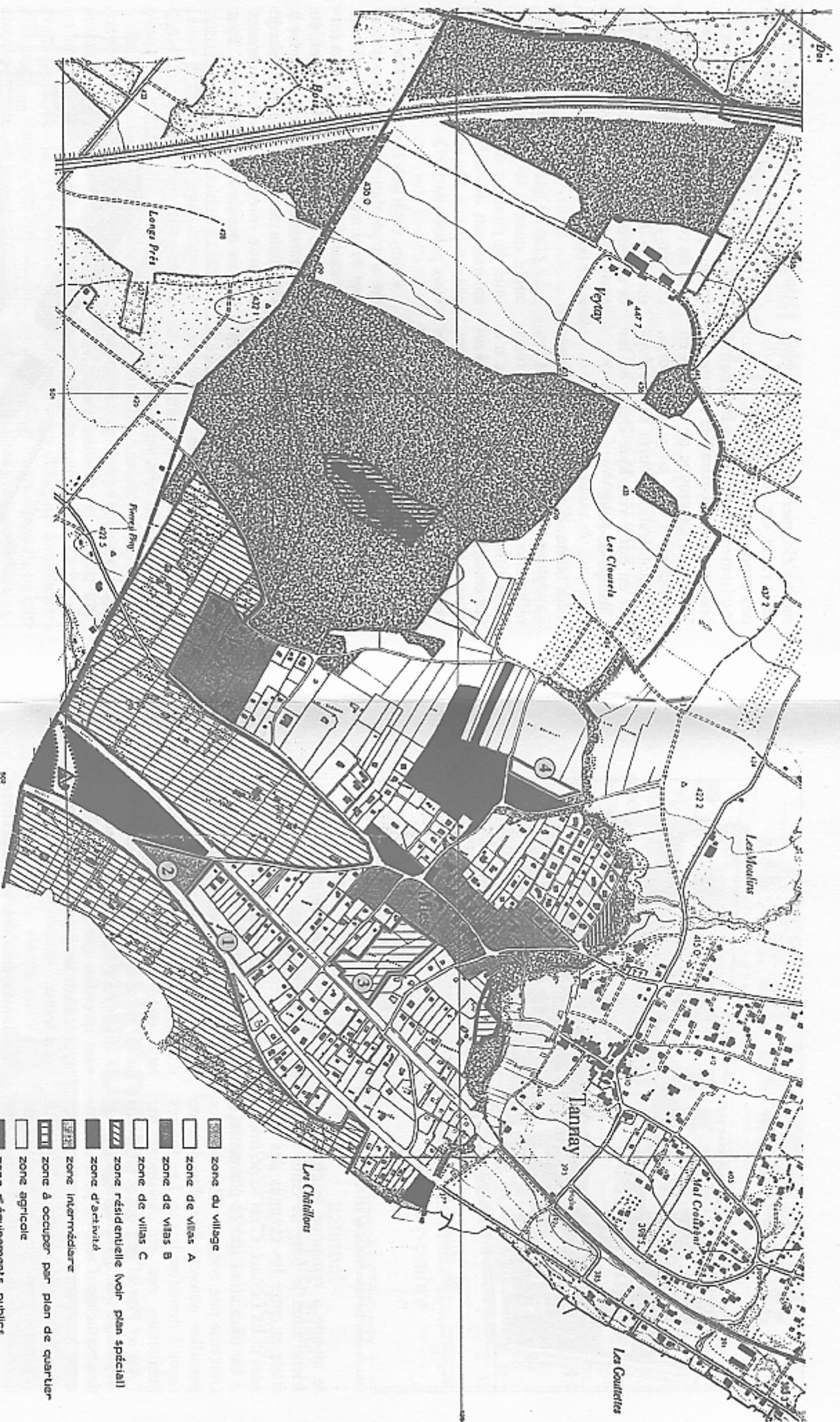
1985, dont 3 villas sont aujourd'hui réalisées et une quatrième en construction. Une vingtaine de maisons familiales sont planifiées sur ce terrain qui descend du village vers la voie de chemin de fer. Pour assurer la cohérence de l'ensemble, le règlement de la zone stipule que les haies et clôtures sont interdites et que les cloisonnements seront réalisés grâce à des bouquets d'arbustes.

Le plan de quartier nommé Le Triangle, quant à lui, se trouve à proximité du giratoire de la route Suisse, en montant du village. Il a été approuvé par le Département des travaux publics en 1997.

Enfin, celui des Hutins de Travers, qui n'a pas fait l'objet d'opposition sur le fond. Actuellement, il ne manque plus qu'une convention à établir avec la commune. Le projet, en souffrance depuis la première mise à l'enquête de janvier 94, a été retardé à cause d'oppositions concernant l'accès depuis la Route Suisse. Tout

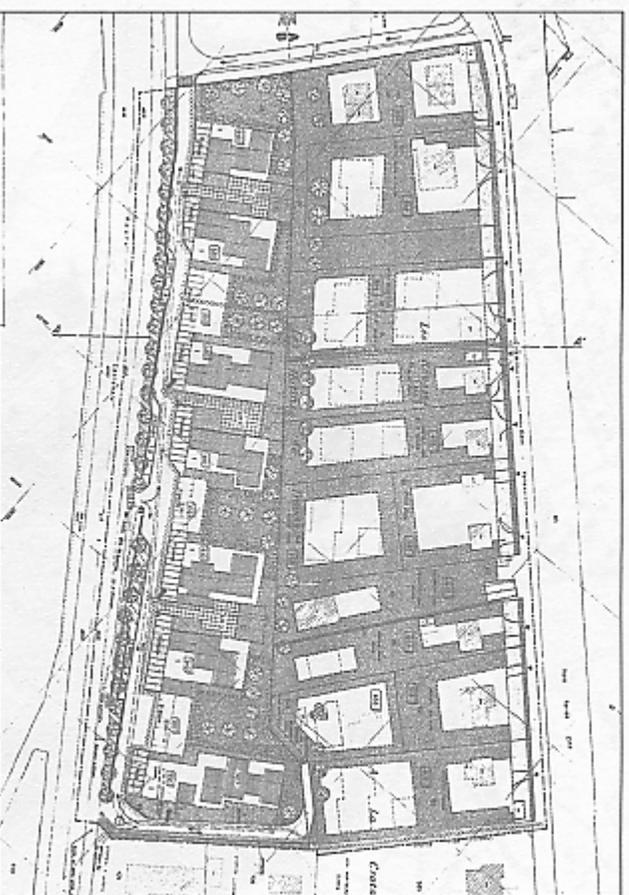


Plan du quartier du "Triangle".



- ① Les Huttes de Travers
- ② Le Triangle
- ③ Les Ourches
- ④ Les Sorbiers

- ▨ zone du village
- ▨ zone de villas A
- ▨ zone de villas B
- ▨ zone de villas C
- ▨ zone résidentielle (voir plan spécial)
- ▨ zone d'activités
- ▨ zone intermédiaire
- ▨ zone à occuper par plan de quartier
- ▨ zone agricole
- ▨ zone d'équipements publics
- ▨ zone des institutions
- ▨ zone de verdure
- ▨ forêts et secteur boisé
- ▨ arrêté de classement du Conseil d'Etat
- ▨ zone de camping



Plan du quartier «Les Huitins de Travers».

le monde a remarqué le champ en friche situé le long de cette même route et entre les chemins des Cré-nées et Es Ecreaux. C'est le périmètre A du plan alors que le périmètre B concerne une zone de villas dont les parcelles peuvent être divisées, de façon à densifier le site. Les futures habitations ont été dessinées par l'Atelier Pluriel de Coppet et notons au passage que la réalisation en question permettra d'achever pour la commune la séparation entre eaux claires et eaux usées. Un ouvrage anti-bruit végétalisé protégera les riverains de la route; de même, il est prévu une protection côté voie CFF lorsque la 3e voie sera installée. Par ailleurs, le nombre de logements n'est pas fixé, ni la surface minimale pour la construction de logements, ceci afin de permettre une meilleure utilisation du sol. Enfin, des bureaux sont envi-

sagés, dans la mesure où ils n'amenent pas de nuisances.

En ce qui concerne le dernier plan partiel d'affectation, celui des Sorbiers, dont nous avons parlé récemment, les oppositions sont en passe d'être levées, à moins que les habitants concernés ne décident d'aller jusqu'au Tribunal administratif. D'ailleurs, il ne serait plus maintenant question que de réaliser 2 immeubles sur les 5 possibles, et pas à court terme.

Enfin, au-delà des revendications légitimes de chacun et des pressions contradictoires, l'essentiel est pour les autorités d'avoir une vision d'ensemble cohérente du village aujourd'hui mais aussi demain. C'est d'ailleurs notre responsabilité à tous.

GP

LA VIE DE LA COMMUNE

Marché de printemps

Initialement prévu pour le 15 mai, notre marché de printemps a été déplacé au samedi 8 mai 1999, et ceci en raison des fêtes de l'Ascension et de Pentecôte qui traditionnellement incitent aux départs et aux week-ends prolongés. Les lots pour garnir la planche de prix sont toujours souhaités et appréciés. Merci de bien vouloir les remettre si possible avant le 1er mai au Restaurant "La Couronne" ou chez M. Cincelin, chemin des Trésans 3 (tél. 779.15.00). Venez soutenir par votre présence cette manifestation sympathique et conviviale!

Calendrier des scrutins pour 1999

Votations fédérales et cantonales:
13 juin et
28 novembre

Election du Conseil national
et du Conseil des Etats:
24 octobre et 7 novembre
(pour un éventuel 2e tour)

CARNET DE ROUTE

De nouveaux visages et de nouveaux prénoms sont entrés dans la vie du village: Eric RICHTER, Sylvain PICTET, Thalie SCHMIDT, Romain FRAGNIERE, Marc CHEVALLIER, Fabiano MANCETTI, Alexandra BARBEY, Tim ALFELD, Matteo CHEVALLIER. Nos meilleurs voeux les accompagnent!

Au cours des six derniers mois, plusieurs décès ont été annoncés à la Commune: Anne PERRROT, Charlotte LUTZIGER, Amanda ROSSET, Anna BOVARD, Adèle ODELET, Elisa TAGNANI, Marie DUCLOS, Cécile AHLES, Suzanne DESPONDS, Marguerite BOTTERON. Le Myarolan présente ses condoléances aux familles dans la peine.

UN PROJET DE CENTRE POUR LA JEUNESSE A TANNAY

Un centre de rencontre pour les adolescents, un lieu où l'on se dis- trait, où l'on écoute, c'est le rêve de bien des jeunes.

Créer ce point de rencontre, tel est le projet qu'a formé Mme Meryl Hobkirk-Melissen avec sa collègue de la lu- dothèque.

Elles en ont parlé au syndic

de Tannay, M. Jean- Pierre Balmat, qui s'est dit prêt à les soutenir. Mme Hobkirk-Melissen a grandi aux Pays-Bas, dans une ville où des centres semblables existent. Aussi est-elle disposée à en assurer l'organisation avec les communes de la région. Une association s'est créée qui inscrit dans ses statuts deux comi- tés: l'un formé de six adultes béné- voles, l'autre, le comité des ados, formé de huit adolescents que l'on consultera à chaque événement.

En novembre 98 déjà, après quelques démarches, la Municipalité de Tannay met à disposition un local provisoire. En effet, la construction d'un centre polyvalent est prévue pour plus tard, les communes de Terre Sainte ayant donné leur accord de principe pour la création d'un



centre intercommunal. La mise en activité d'un tel centre ne va pas sans démarches, sollicitations.

Les communes de la région ont reçu une demande d'aide financière et la plupart d'entre elles ont répondu positivement. Il faut installer le mobilier, les jeux. Où n'a-t-on d'ailleurs pour- rait offrir ou vendre à bas prix un grand frigo, une télévision, un billard américain et un grand baby foot?

Outre les activités ludiques, on a pensé à une médiathèque spécialisée dans les questions et problèmes ac- tuels qui touchent les jeunes: drogue, anorexie, etc. Une psychologue spécialisée de l'adolescence a proposé son aide en cas de besoin.

L'inauguration est prévue pour le 1er mai et sera marquée par une fête destinée à tous et une journée portes ouvertes dans le local situé à la route des Pralets. Souhaitons que nombre de parents participent à ce beau projet qui répond à des besoins évidents et deviennent membres de l'association.

FG.

HÀÏTI - COSMOS

Une association d'aide humanitaire à la population du Plateau central d'Haïti présidée par un homme que beaucoup d'habitants de notre région connaissent: Jacques Nerfin.

C'est dans son fief du Café de la Frontière que nous avons rencontré Jacques Nerfin

qui ne ménage pas ses efforts pour soutenir cette partie la plus pauvre d'un pays qui compte parmi les plus pauvres de la planète. La situation économique et sociale dans cette région de l'île est en effet catastrophique.

Les routes à peine carrossables obligent à s'alonner entre des nids de poule profonds parfois

d'un mètre et remplis par les eaux de pluie. Pour franchir une distance de 115 km, il faut compter huit heures pour autant que les rivières qui charrient de la vase et du limon permettent le passage. Les ordures servent à nourrir les poules, les cochons, les ânes, les vaches, les chevaux maigringres, les chiens et les chats pouilleux. L'électricité est fournie par des génératrices et, dans ce pays

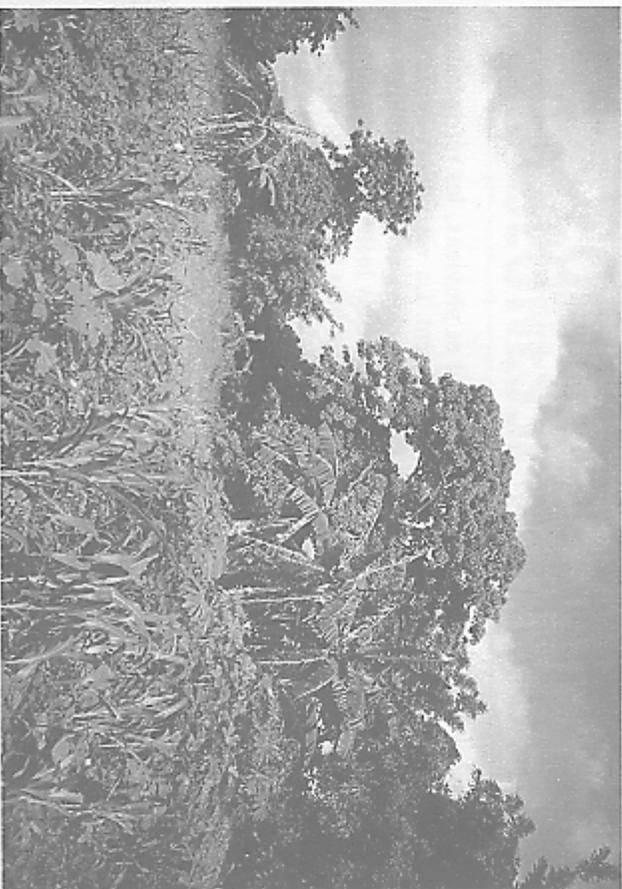
chaud et pluvieux, les réfrigérateurs manquent. La viande, les oeufs sont inutilisables; aussi se contente-t-on des légumes locaux, patates douces, maïs, carottes et des fruits, mangues, avocats, bananes.

L'école n'est pas obligatoire en Haïti qui compte 80% d'analphabètes.



L'école de casse.

bêtes. Seules les ONG et les missions s'efforcent de parer à ce problème. Pourtant, un Institut de Gestion et d'Economie se construit en ville de Hinche, la capitale de cette région, grâce à la générosité de Jean-Claude François, le vice-président de l'association qui est là-bas avec sa femme médecin et ses enfants. C'est un début: deux bureaux, six salles de classe, des livres et des cahiers offerts



Le futur jardin des plantes médicinales.

par les élèves de l'école de commerce André Chavanne. Une salle contient des ordinateurs, venus par conteneurs, sagement alignés, couverts de poussière et qui sont inutilisés, faute de courant.

Un dispensaire provisoire doit être aménagé où l'on utilisera les herbes médicinales qui sont cultivées dans le jardin afin de procurer des médicaments à meilleur prix et de donner du travail à la population locale. De jeunes Haïtiens ont formé une coopé-

raive pour entreprendre des constructions en dur selon une ancienne formule de construction en terre pressée à froid. C'est une façon de lutter contre la déforestation, fléau qui ravage le pays.

On le voit, tout est à faire, à organiser. C'est une entreprise qui demande à être soutenue. On peut parer un étudiant, offrir du matériel scolaire ou manifester sa solidarité par un don adressé à Haïti-Cosmos CCP 87-307616-1. FG.

Rédaction

Martine Ammann
Françoise Gaud
Geneviève Perrin

Tél. 755 24 93
Tél. 755 17 82
Tél. 779 16 90